RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'aménagement du territoire et de la décentralisation

Direction de la sécurité de l'aviation civile

Décision du 2 juillet 2025 portant délégation de signature au sein de l'échelon central de la direction de la sécurité de l'aviation civile

NOR: ATDA2518368S

(Texte non paru au Journal officiel)

Le directeur de la sécurité de l'aviation civile,

Vu la sixième partie législative et la sixième partie règlementaire du code des transports ;

Vu le décret n° 2008-1299 du 11 décembre 2008 modifié créant la direction de la sécurité de l'aviation civile, notamment son article 5 ;

Vu l'arrêté du 18 décembre 2019 modifié portant organisation de la direction de la sécurité de l'aviation civile ;

Vu l'arrêté du 3 juillet 2024 portant nomination de M. Richard Thummel en qualité de directeur de la sécurité de l'aviation civile ;

Vu la décision du 20 janvier 2025 portant organisation de l'échelon central de la direction de la sécurité de l'aviation civile,

Décide:

Article 1er

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, à M. Frédéric Médioni, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, adjoint au directeur de la sécurité de l'aviation civile.

Article 2

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions de la direction de programmes « drones » mentionnée à l'article 12 de la décision du 20 janvier 2025 susvisée, à :

- M. David Comby, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, directeur de programme « drones » ;
- M. Laurent Brunel, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, adjoint au directeur de programme « drones ».

Article 3

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions de la direction « ressources et compétences » mentionnées à l'article 2 de la décision du 20 janvier 2025 susvisée, à :

- Mme Naïma Lagdaa, ingénieure des ponts, des eaux et des forêts, directrice « ressources et compétences » ;
- Mme Sylvie Khatir, attachée d'administration de l'Etat, adjointe à la directrice « ressources et compétences ».

Article 4

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, au sein de la direction « ressources et compétences » :

- 1° Dans la limite des attributions du pôle « synthèse et pilotage des ressources humaines », mentionnées au 1° de l'article 2 de la décision du 20 janvier 2025 susvisée, à :
- M. Rémy Jaeck, attaché d'administration de l'Etat, chef du pôle ;
- Mme Sara Terki, attachée d'administration de l'Etat, adjointe au chef du pôle à compter du 1 er juillet 2025 ;

- 2° Dans la limite des attributions du pôle « pilotage de la formation des compétences » mentionnées au 2° de l'article 2 de la décision du 20 janvier 2025 susvisée, à :
- Mme Isabelle Salhi, attachée d'administration de l'Etat, cheffe du pôle ;
- Mme Marion Collin, attachée d'administration de l'Etat, adjointe à la cheffe du pôle ;
- 3° Dans la limite des attributions du « pilotage des ressources financières » mentionnées au 3° de l'article 2 de la décision du 20 janvier 2025 susvisée, à :
- Mme Christelle Barreau, attachée d'administration de l'Etat, cheffe du pôle ;
- Mme Farida Benbekhrite, attachée d'administration de l'Etat, adjointe à la cheffe du pôle.

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions de la direction technique « coopération européenne et réglementation de sécurité » mentionnées à l'article 3 de la décision du 20 janvier 2025 susvisée, à :

- M. Nicolas Marcou, ingénieur des ponts, des eaux et forêts, directeur technique « coopération européenne et réglementation de sécurité » ;
- M. Louis Teodoro, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, adjoint au directeur technique « coopération européenne et réglementation de sécurité ».

Article 6

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, au sein de la direction technique « coopération européenne et réglementation de sécurité » :

- 1° Dans la limite des attributions du pôle « personnels de l'aviation civile » mentionnées au 1° de l'article 3 de la décision du 20 janvier 2025 susvisée, à :
- M. Frantz Chout, attaché d'administration de l'Etat, chef du pôle ;
- Mme Isabelle Lemarcis, attachée d'administration de l'Etat, adjointe au chef du pôle ;
- 2° Dans la limite des attributions du pôle « aéronefs et opérations aériennes » mentionnées au 2° de l'article 3 de la décision du 20 janvier 2025 susvisée, à M. Olivier Outtier, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chef du pôle ;
- 3° Dans la limite des attributions du pôle « sécurité aéroportuaire » mentionnées au 3° de l'article 3 de la décision du 20 janvier 2025 susvisée, à :
- M. Thomas Iacono, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chef du pôle ;
- Mme Christine Roure, technicienne supérieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile, adjointe au chef du pôle.

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions de la direction technique « personnels navigants » mentionnées à l'article 4 de la décision du 20 janvier 2025 susvisée, à :

- M. Didier Rouzet, agent contractuel, directeur technique « personnels navigants »;
- Mme Muriel Belzunce, ingénieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile, adjointe au directeur technique « personnels navigants » ;
- M. François Cougnaud, agent contractuel, adjoint au directeur technique « personnels navigants » et chef du pôle « expertises personnels navigants ».

Article 8

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, au sein de la direction technique « personnels navigants » :

- 1° Dans la limite des attributions du pôle « formations, écoles et simulateurs », mentionnées au 1° de l'article 4 de la décision du 20 janvier 2025 susvisée, à :
- M. Maxime Alirot, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chef du pôle ;
- M. Eric Maljournal, agent contractuel, adjoint au chef du pôle;
- Mme Nathalie Gilliers, ingénieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile, cheffe de la subdivision « simulateurs de vols » au sein du pôle ;
- M. Julien Legavre, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chef de la subdivision « organismes de formation » au sein du pôle, à compter du 1^{er} juillet 2025 ;
- Mme Christelle Zimmermann, technicienne supérieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile, cheffe du programme « règlementation et méthodes FOR » au sein du pôle ;
- 2° Dans la limite des attributions du pôle « examens » mentionnées au 2° de l'article 4 de la décision du 20 janvier 2025 susvisée, à :
- Mme Anne Séré, attachée d'administration de l'Etat, cheffe du pôle ;
- M. Arnaud Boyer, assistant d'administration de l'aviation civile, responsable de site d'examens au sein du pôle ;
- Mme Karine Simon-Biscarat, assistante d'administration de l'aviation civile, cheffe de la subdivision « examens théoriques » du pôle ;
- M. Jean-Baptiste Ambrosini, attaché d'administration de l'Etat, chef de la subdivision « examens pratiques » au sein du pôle ;
- 3° Dans la limite des attributions du pôle « licences » mentionnées au 3° de l'article 4 de la décision du 20 janvier 2025 susvisée, à :

- M. Jean-Marc Lapène, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chef du pôle ;
- M. Nicolas Gandolfo, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, adjoint au chef du pôle ;
- M. Jean-Christophe Saluste, assistant d'administration de l'aviation civile, chef de la subdivision « règlementation et méthodes » au sein du pôle ;
- M. Nicolas Tecles, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chef de programme au sein du pôle ;
- Mme Laure Saysset, technicienne supérieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile, cheffe de la subdivision « titres aéronautiques » au sein du pôle ;
- Mme Sandrine Ndoko, technicienne supérieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile, inspectrice de surveillance de la subdivision « titres aéronautiques » au sein du pôle ;
- Mme Rosy Hurtus, technicienne supérieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile, inspectrice de surveillance au sein du pôle ;
- 4° Dans la limite des attributions du pôle « médical », mentionnées au 4° de l'article 4 de la décision du 20 janvier 2025 susvisée, à :
- M. le docteur René Germa, agent contractuel, médecin-évaluateur, chef du pôle ;
- Mme la docteure Patricia Maruani, agente contractuelle, médecin-évaluateur, adjointe au chef du pôle ;
- M. le docteur Barthélemy Barateig, agent contractuel, médecin-évaluateur au pôle;
- M. le docteur Patrice Guillemautot, agent contractuel, médecin-évaluateur au pôle ;
- M. Guillaume Boulerand, attaché d'administration de l'Etat, chef de la subdivision « médico-administrative » au sein du pôle ;
- 5° Dans la limite des attributions du pôle « expertises personnels navigants », mentionnées au 5° de l'article 4 de la décision du 20 janvier 2025 susvisée, à M. Eric Fourel, agent contractuel, adjoint au chef du pôle.

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions de la direction technique « navigabilité et opérations » mentionnées à l'article 5 de la décision du 20 janvier 2025 susvisée, à :

- M. François-Xavier Dulac, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, directeur technique « navigabilité et opérations » ;
- Mme Carole Lenck, ingénieure des ponts, des eaux et des forêts, adjointe au directeur technique « navigabilité et opérations ».

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, au sein de la direction technique « navigabilité et opérations » :

- 1° Dans la limite des attributions du pôle « méthodes, qualité et compétences », mentionnées au 1° du III de l'article 5 de la décision du 20 janvier 2025 susvisée, à :
- Mme Sylvie Morales, ingénieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile, cheffe du pôle ;
- M. Claude Mas, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, adjoint à la cheffe du pôle ;
- M. Arnaud Grangenois, agent contractuel, adjoint à la cheffe de pôle ;
- 2° Dans la limite des attributions du pôle « navigabilité » mentionnées au 2° du III de l'article 5 de la décision du 20 janvier 2025 susvisée, à :
- M. Benoît Pinon, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chef du pôle ;
- M. Raphaël Aubert, agent contractuel, adjoint au chef du pôle;
- M. Alexandre Leboulanger, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chargé de mission ;
- M. Stéphane Zunino, agent contractuel, ingénieur ;
- M. Stéphane Mangin, agent contractuel, chargé de mission ;
- Mme Elise Lagarrigue, ingénieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile, ingénieure ;
- 3° Dans la limite des attributions du pôle « opérations avions » mentionnées au 3° du III de l'article 5 de la décision du 20 janvier 2025 susvisée, à :
- M. Andy Dufour, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, chef du pôle ;
- M. Hery Garcia, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, adjoint au chef du pôle ;
- 4° Dans la limite des attributions du pôle « opérations hélicoptères, aviation générale et drones » mentionnées au 4° du III de l'article 5 de la décision du 20 janvier 2025 susvisée, à :
- M. Julien Schmit, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chef du pôle ;
- M. David Espert, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, adjoint au chef de pôle ;
- M. Emmanuel Besnard, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, adjoint au chef du pôle ;
- 5° Dans la limite des attributions du pôle « inspection au sol des aéronefs » mentionnées au 5° du III de l'article 5 de la décision du 20 janvier 2025 susvisée, à :
- M. Jérôme Hamon, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chef du pôle ;

- Mme Stéphanie Sélim, attachée de l'administration de l'Etat, adjointe au chef du pôle ;
- 6° Dans la limite des attributions du pôle « systèmes et techniques » mentionnées au 6° du III de l'article 5 de la décision du 20 janvier 2025 susvisée, à :
- M. Sébastien Servain, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chef du pôle ;
- M. Richard Amy, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, adjoint au chef du pôle.

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions de la direction technique « aéroports et navigation aérienne » mentionnées à l'article 6 de la décision du 20 janvier 2025 susvisée, à :

- M. Jean-Claude Gouhot, ingénieur des ponts, des eaux et forêts, directeur technique « aéroports et navigation aérienne » ;
- M. Yann Le Fablec, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale, adjoint au directeur technique « aéroports et navigation aérienne ».

Article 12

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, au sein de la direction technique « aéroports et navigation aérienne » :

- 1° Dans la limite des attributions du pôle « aéroports » mentionnées au 1° de l'article 6 de la décision du 20 janvier 2025 susvisée, à :
- M. Sylvain de Buyser, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chef du pôle ;
- M. Antony Delclos, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, adjoint au chef du pôle ;
- Mme Marion Dewilde, ingénieure des travaux publics de l'Etat détachée dans le corps des ingénieurs des études et de l'exploitation de l'aviation civile, adjointe au chef du pôle ;
- 2° Dans la limite des attributions du pôle « certification des prestataires des services de navigation aérienne » mentionnées au 2° de l'article 6 de la décision du 20 janvier 2025 susvisée, à :
- M. Quentin Guiet, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chef du pôle ;
- M. Axel Ciriégo, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, adjoint au chef du pôle à compter du 1^{er} septembre 2025 ;
- 3° Dans la limite des attributions du pôle « aptitudes des personnels de la navigation aérienne » mentionnées au 3° de l'article 6 de la décision du 20 janvier 2025 susvisée, à :

- M. Fabrice Etard, ingénieur du contrôle de la navigation aérienne, chef du pôle ;
- M. Francis Segura, attaché d'administration de l'Etat, adjoint au chef du pôle ;
- M. le docteur Paolo Inghilleri, agent contractuel, médecin-évaluateur ;
- 4° Dans la limite des attributions du pôle « systèmes et matériels de la navigation aérienne » mentionnées au 4° de l'article 6 de la décision du 20 janvier 2025 susvisée, à :
- M. Antoine Hervé, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chef du pôle ;
- M. Frédéric Thomas, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, adjoint au chef du pôle.

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions de la direction technique « sûreté » mentionnées à l'article 7 de la décision du 20 janvier 2025 susvisée, à :

- Mme Frédérique Gély, administratrice de l'Etat, directrice technique « sûreté » ;
- Mme Florence Wibaux, ingénieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile, adjointe à la directrice technique « sûreté ».

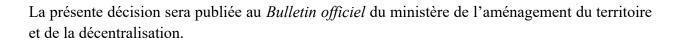
Article 14

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, au sein de la direction technique « sûreté » :

- 1° Mme Nathalie Véga, ingénieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chargée de mission « fret » rattachée à la directrice technique « sûreté » ;
- 2° Dans la limite des attributions du pôle « pilotage de la surveillance » mentionnées au 1° de l'article 7 de la décision du 20 janvier 2025 susvisée, à M. Michel El-Maari, attaché d'administration de l'Etat, chef du pôle.
- 3° Dans la limite des attributions du pôle « référentiels et application de la réglementation » mentionnées au 2° de l'article 7 de la décision du 20 janvier 2025 susvisée, à :
- M. Jonathan Bertout, attaché d'administration de l'Etat, chef du pôle ;
- Mme Céline Fauconnier, attachée d'administration de l'Etat, adjointe au chef du pôle ;
- 4° Dans la limite des attributions du pôle « performance » mentionnées au 3° de l'article 7 de la décision du 20 janvier 2025 susvisée, à :
- Mme Emmanuelle Périllat, attachée d'administration de l'Etat, cheffe du pôle ;
- M. Clément Murgia, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, adjoint à la cheffe du pôle.

Article 15

La décision du 16 avril 2025 portant délégation de signature au sein de l'échelon central de la direction de la sécurité de l'aviation civile est abrogée.



Fait le 2 juillet 2025

R. THUMMEL